

**Honoraire de l'agence Eurl Ropert Immo**

**BARÈME des HONORAIRES EN MATIÈRE COMMERCIALE (à la charge du LOCATAIRE ou de l'ACQUÉREUR)**

LOCATION	COMMERCES, BOUTIQUES & BUREAUX	9,6 % TTC du loyer triennal de base hors taxes
	BÂTIMENTS INDUSTRIELS & ENTREPRISES	8 % TTC du loyer triennal de base hors taxes
	BAUX DÉROGATOIRES	24 % TTC du montant d'une année de loyers hors taxes
	BAUX SAISONNIERS (moins de 6 mois)	36 % TTC des loyers hors taxes sur la durée du bail
VENTEMURS	COMMERCES, BOUTIQUES & BUREAUX	9,6 % TTC du montant de la VENTE hors taxes
	BÂTIMENTS INDUSTRIELS & ENTREPRISES	7,2 % TTC du montant de la VENTE hors taxes
VENTE TERRAINS		14,4 % TTC du montant de la VENTE hors taxes
VENTE FONDS de COMMERCE, DROIT au BAIL ou PAS de PORTE		9,6 % TTC du montant de la CESSION hors taxes ou du loyer triennal de base hors taxes
EN CAS DE MANDAT DE RECHERCHES DE BIENS		24 % TTC du montant de la VENTE hors taxes

**BARÈME des HONORAIRES EN MATIÈRE D'HABITATION**

VENTE A la charge du vendeur	De 0 à 100.000 euros	9.5 % TTC du prix de cession
	De 100.001 à 200.000 euros	8 % TTC du prix de cession
	De 200.001 à 300.000 euros	6.5% TTC du prix de cession
	De 300.001 euros à plus	5 % TTC du prix de cession
LOCATION : Montant appliqué au PRENEUR et au BAILLEUR	Comprenant : Prestations de visites, Constitution du dossier, rédaction du bail  État des lieux	Zone très tendue : 12 € TTC/m <sup>2</sup>  Zone tendue : 10 € TTC/m <sup>2</sup>  Zone Non Tendue : 8 € TTC/m <sup>2</sup>  3 € TTC/m <sup>2</sup>

**BARÈME des HONORAIRES EN MATIÈRE D'HABITATION**